

**ATTESTATION D'ACCORD PARENTAL  
DEROGATOIRE**

A joindre au dossier uniquement lorsque :  
➤ le départ des élèves ne s'effectue pas à l'école,  
➤ et/ou l'hébergement se fait en famille d'accueil

Je soussigné (NOM Prénom) .....

Enseignant de la classe de (niveau, nom de l'école) .....

Commune .....

coordonateur du projet de sortie scolaire du .....au.....



.....

Mél : .....

déclare avoir recueilli l'accord écrit de toutes les familles ...

pour que le lieu de rassemblement de départ et/ou de retour de la sortie scolaire avec nuitée(s)  
ne s'effectue pas à l'école, mais soit fixé à (date ; commune et lieu précis ; horaires)

Départ le ..... à ..... (.....H.....)

Retour le ..... à ..... (.....H.....)

pour un accueil des élèves dans les familles

Fait à ..... le .....  
Signature

Circulaire 99-136 II.1.2. Principes généraux d'organisation (4° alinéa)

« Le départ et le retour se font à l'école. Pour les sorties occasionnelles avec ou sans nuitée, à titre dérogatoire, tous les élèves peuvent cependant être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement après accord exprès des parents. En cas d'impossibilité ou de refus d'une seule famille, cette dérogation n'est pas accordée. »

N.B. : En aucun cas le lieu de la sortie ou du séjour hors département ne peut être assimilé à un lieu de rassemblement.